

Huit Articles secrets de l'alliance stipulée à Soleure entre la France & les Cantons Catholiques, avec l'approbation de l'Empereur.

*Articles
faux & sup-
posés de
l'Alliance
entre la
France &
les Cantons
Catholi-
ques.*

- I. **T**out le Pays de Vaux, depuis Verfoys jusqu'à Moras, avec Geneve, sera donné au Roi de Sicile, comme à son ancien propriétaire.
2. Les Evêque de Geneve, de Lauzané & de Basle seront rétablis.
3. Neuchâtel sera donné à un Prince de France.
4. L'Abbé de St. Gal sera déposé, & le Couvent en mettra un autre en sa place, & on lui rendra son Pays.
5. Les Cantons Catholiques seront rétablis par amitié ou par force dans la possession des Pays qu'ils possédoient avant la guerre.
6. La Turgovic & la Seigneurie de Kibourg seront données à l'Empereur.
7. La Sicile sera donnée à un Prince de Baviere.
8. A cela joint on fera une repartition de la Suisse, de sorte que chacun des XIII. Cantons en ait une portion égale.

Les Articles susdits se doivent exécuter le quinze Octobre de l'année 1715. en la maniere suivante.

1. Le Roi de Sicile devoit attaquer Geneve d'un côté.
2. Le Roi de France de l'autre, en attaquant Neuchâtel en même tems.
3. L'Electeur de Baviere devoit attaquer Zurich